

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2009**

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS. CORNEVILLE. BERTIER, LECLUSE ,  
Mlle BOUILLON Emilie, Mr ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, M. LECONTE, M. PLINE, Mme  
GODARD Mrs LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, Mrs POSTIC. SIMON,  
HAREL

Absents excusés : Madame BAILHACHE

Secrétaire : Mademoiselle BOUILLON Emilie

Pouvoir : Madame BAILHACHE a donné pouvoir à Madame BOUILLON Florence

**ABRIBUS**

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il n'y a plus d'abribus à la route de Cerisy, mais que cela est nécessaire vu le nombre d'enfants fréquentant cet arrêt de bus. Le Conseil Municipal charge Monsieur MADELAINE de prendre les dispositions nécessaires pour récupérer celui que la commune de Vaubadon a donné à la Commune de LE MOLAY-LITTRY.

**BAIL BÂTIMENT COMMUNAL**

Monsieur MADELAINE, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le bail concernant la location d'une ancienne classe lieu-dit « Les Ecoles » avec Monsieur Jean-Charles DE SEZE arrive à échéance le 31 Décembre 2009.

Celui-ci propose au Conseil Municipal son renouvellement pour 6 ans sur une base d'un loyer mensuel de 350 euros HT tenant compte des frais de chauffage et des impôts fonciers de ce bâtiment. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce bail avec ces nouvelles dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**COMMISSION FÊTES ET CEREMONIES**

La Commission « Fêtes et Cérémonies » s'est réunie à deux reprises au cours du mois de novembre. La première avait pour but de recenser et de préparer les diverses manifestations communales qui se dérouleront en fin d'année. La manifestation relative au Noël du Personnel Communal est reconduite avec le principe des bons cadeaux de 35 euros pour les enfants jusqu'à 12 ans. La Commission propose au Conseil Municipal de délivrer au personnel n'ayant pas d'enfants bénéficiaires de ce système un bon d'achat de 20 euros. Celui-ci serait à prendre chez 5 commerçants locaux choisis par la Commission jusqu'au 9 Janvier 2010. Le Maire accepte à l'unanimité cette nouvelle proposition. La deuxième réunion avait pour objectif de réfléchir sur l'utilisation du module. La Commission propose d'utiliser celui-ci :

- dans le cadre des manifestations communales  
pour les vins d'honneur, la fête de la musique, des spectacles
  
- dans le cadre des manifestations des associations  
pour le marché de Noël, le marché du terroir, les expositions, les conférences
  
- dans le cadre des manifestations des particuliers  
pour les expositions, les conférences, les séminaires, les buffets froids, les vins d'honneur.

D'autre part, le Conseil Municipal a pris connaissance d'un projet d'aménagement de ce local pour 150 places assises. Un chiffrage est en cours, le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier. La Commission va poursuivre son travail sur cet aménagement, afin de déterminer le choix du sol, l'éclairage, le rangement du matériel et établir un règlement précisant les conditions d'utilisation.

### **COMMISSION « SPORTS ET LOISIRS »**

La Commission « Sports et Loisirs » a rencontré la Société qui a construit le tennis couvert. Chacun a pu constater l'état de cette structure. Celle-ci s'est engagée à réaliser un diagnostic de ce bâtiment, afin de chiffrer les réparations. D'autre part, celle-ci va également chiffrer une construction à l'identique pour solliciter des subventions. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier avant de prendre sa décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

### **COMMISSION « URBANISME-VOIRIE »**

Le Conseil Municipal a pris connaissance des travaux de la commission « Urbanisme-Voirie » avec la Société APIC pour mettre en place 7 mobiliers urbains, avec au « recto » le plan de la ville et « au verso » un espace publicitaire réservé à la Société APIC. Ceux-ci pourraient être mis en place : Rue de Bayeux, Route de Balleroy, Route de Tournières, Route d'Isigny, Place René Verney, Rue de la Gare (Place de la Gare) et Place St-Germain de Littry. Pour celui-ci, la commune disposera du « verso » pour un affichage municipal puisqu'il s'agit d'un périmètre classé.

La Société s'engage avec une convention de 9 ans à prendre en charge l'entretien de ces équipements.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer celle-ci précisant les conditions d'installation de ce mobilier urbain.

D'autre part, le dépliant du plan de ville sera réalisé par l'imprimerie BERNARD avec la publicité des commerçants et artisans locaux.

### **COMMISSION**

Le Conseil Municipal accepte que Mademoiselle Emilie BOUILLON, Conseillère Municipale, soit membre de la Commission « Logement ».

### **DECISION MODIFICATIVE N°5**

Suite à l'acquisition de l'immeuble 8 Route de Balleroy, Le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits suivants au budget primitif 2009

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

**Art 2138** : acquisition de l'immeuble : 155 000 euros

**Art 2188** : acquisition matériel : 5000 euros

#### **RECETTES**

**Art 1641** : emprunt pour l'acquisition de l'immeuble : 160 000 euros

### **DEMANDE DE FINANCEMENT CAM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition de l'immeuble 8 route de Balleroy représente une dépense de 160 000 euros

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues :

Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant de l'acquisition : 160 000 euros

Emprunt C.A.M : 160 000 euros

Et décide :

de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- long terme de 160 000 euros, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera :

En 10 années  
au taux fixe de 3.41 % l'an  
en échéances constantes  
selon une périodicité trimestrielle  
avec des frais de dossier de 160 euros

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées

#### **DEMANDE**

Afin de répondre à l'attente des usagers, le Conseil Municipal charge le Maire de prendre contact avec le Receveur des Postes pour prévoir l'installation d'une boîte à lettres à proximité de la Mairie.

#### **ESPACES VERTS**

Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire, précise au Conseil Municipal que les plantations de la place sont pour l'instant différées et ce, suite aux intempéries. D'autre part, au lotissement de la Moignerie des arbres sont à remplacer, la Commission des Espaces Verts se rendra sur place pour envisager un autre aménagement. Le CAT de TOUR EN BESSIN va débroussailler le site du Clos Saint-Nicolas.

#### **IMMEUBLE ROUTE DE BALLEROY**

Le Conseil Municipal informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention FISAC a été déposé auprès des services de l'Etat pour obtenir une aide dans le cadre de l'acquisition du commerce 8 Route de Balleroy.

Monsieur PETRAS, Adjoint Responsable de ce dossier, précise au Conseil Municipal qu'un appel à candidature pour le recrutement d'un boucher va être diffusé dans la presse régionale, et ce jusqu'au 15 Décembre 2009. Dans un second temps, la commission « boucherie » sera appelée à examiner les diverses candidatures. Les travaux de réhabilitation de ce commerce seront programmés dès le début de l'année 2010, avec comme objectif une reprise de cette activité dès début mars.

#### **KIOSQUE A FLEURS**

Afin de compléter la délibération du 29 Septembre 2009 concernant « Le Kiosque à Fleurs », le Conseil Municipal accepte de déclasser cette parcelle du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé selon les références cadastrales suivantes Section AD n°530.

### **ORDURES MENAGERES**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan du 1<sup>er</sup> semestre 2009 concernant le tri sélectif. Le Maire informe le Conseil Municipal que le SMISMB, va présenter à l'ensemble de la population en réunion publique à la Salle des Fêtes le jeudi 10 décembre 2009 et le 16 décembre 2009, le nouveau fonctionnement du ramassage des ordures ménagères avec la distribution des sacs jaunes applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le maire informe le Conseil Municipal que le contrat CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) de Madame Nathalie LECLUSE arrive à échéance le 31 Décembre 2009 et qu'il n'est plus possible de le renouveler. Le Conseil Municipal décide de créer l'emploi d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24 heures sur 35 heures par semaine, afin de nommer cet agent sur ce poste puisque celle-ci intervient au sein de la médiathèque et dans les musées. Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant à cette nomination et lui allouer le régime indemnitaire mis en place dans la collectivité.

### **REFORME TERRITORIALE**

Le Conseil Municipal a pris connaissance par le biais de la lettre de Monsieur Le Préfet du projet de la réforme territoriale présentant les objectifs et le contenu de celle-ci. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'un projet et qu'il convient d'attendre l'évolution de ce dossier pour l'adoption de ces diverses mesures applicables dès 2014.

### **SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur BERTIER, Adjoint au Maire, a présenté au Conseil Municipal comme à chaque réunion, le bilan des travaux réalisés par les services techniques depuis le dernier Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a également pris connaissance du travail réalisé par la commission « voirie » sur l'état des routes. D'autre part, Monsieur BERTIER se félicite de la journée du 14 Novembre 2009 où de nombreux bénévoles ont répondu présent pour le nettoyage du chemin le « lieu Marie » et remercie l'ensemble des participants. Celui-ci espère pouvoir renouveler cette expérience 2 à 3 fois par an.

### **TRAVAUX**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du devis de réfection de la cour et des allées de la résidence Jean Verney établi par l'entreprise DEVAUX. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal charge le Maire de consulter d'autres entreprises. Ces travaux seront repris au budget primitif 2010, vu l'état vétuste et dangereux de cet aménagement.

### **TRESORERIE**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre conjointe de la Trésorerie Générale du Calvados et de la Direction des Services Fiscaux du Calvados. Celle-ci précise que la Trésorerie de LE MOLAY-LITTRY a vu ses compétences renforcées avec la mise en place d'un accueil fiscal de proximité. En effet, celle-ci devient un guichet auprès duquel les usagers peuvent déposer tous leurs dossiers fiscaux, y compris ceux concernant le calcul de l'impôt.

Le Conseil Municipal se félicite de cette décision, renforçant ainsi les services de la Trésorerie et son rôle auprès des administrés.